

Délibérations et Compte rendu

Séance du 27 août 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 7 août 2015, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints, SONDAG Marc, FORITE Emmanuel, NOREST Frédérique, CHARDEAU Daniel, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absents excusés : CARRE VASSEUR Gaëlle (pouvoir donné à Yvan FALZON)

Absent : PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric

Secrétaire : PROCHASSON Laurence

En début de séance Monsieur le Maire, demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : création de la commission appel d'offre, cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter au compte rendu de la séance du 2 juin dernier, le compte rendu du conseil est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvant la constitution d'un groupement de commande proposé par la Communauté de Communes pour les vérifications réglementaire d'équipements

Afin de constituer un groupement de commande pour passer un marché public visant à réaliser les vérifications réglementaires d'équipements de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Lorris. (La vérification des extincteurs n'est pas prise en compte).

Délibération afin de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : remplacement de panneaux de signalisation avec modification du plan de circulation, mise en sécurité du quai bus rue du Marchais Pinard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser l'achat de panneaux de signalisation et de potelets pour un montant prévisionnel de 9 420€
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Position du Conseil vis à vis de l'opération ancienne école

Le projet de réhabiliter les bâtiments « ancienne école et ancien presbytère » a fait l'objet d'une étude de faisabilité, les élus ont eu connaissance du compte rendu. Cette étude prévoit, pour l'ancienne école, la réalisation de deux salles à usage associatif dans les salles de classe et la création de deux appartements, la réhabilitation de l'ancien préau en salle de stockage. Pour l'ancien presbytère création de deux logements. Afin de poursuivre la phase des études permettant de lancer un appel d'offre auprès de cabinets d'architectures pour obtenir un avant projet définitif, il est demandé au conseil de se prononcer sur les points suivants :

Nombre de logements envisagés (1 ou 2) sur le bâtiment de l'ancienne école et l'ancien presbytère et montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération. Le conseil décide pour l'ancienne école de suivre l'étude proposée pour le presbytère un seul appartement plus grand. Le montant retenu est de 400 000€ en enveloppe globale. Le financement de cette opération sera défini après remise de l'avant projet définitif.

Création de la commission d'appel d'offre

Cette commission est composée du Maire de trois titulaires et de trois suppléants.

Se sont présentés et ont été élus : Agnès Gasnier, Danielle Marois Bourillon, Emmanuel Forite comme titulaires.

Marc Sondag, Philippe Coffineau, Daniel Chardeau comme suppléants.

Position du conseil vis à vis de la nouvelle tarification du service de collecte des ordures ménagères

Le conseil donnera son avis ultérieurement, actuellement nous sommes à la phase de consultation des usagers jusqu'à fin septembre, un registre de concertation du public est en mairie, les usagers peuvent venir aux heures de permanence faire part de leurs questions, suggestions ou remarques. En octobre le Sictom établira le rapport définitif, les délégués voteront en décembre.

Révision des membres de la commission accessibilité, nomination de trois élus

Les services de la préfecture ont été sollicités afin de savoir si il était nécessaire de maintenir un groupe de travail relatif à la mise en œuvre du PAVE, sachant que le périmètre de ce PAVE avait été fixé par la précédente mandature. Nous avons reçu une réponse positive, il est donc nécessaire de solliciter 3 élus pour constituer ce groupe de travail et suivre les travaux des cabinets conseils, qui ont été retenus par la C2C pour la réalisation des diagnostics et l'élaboration de notre agenda de mise en accessibilité.

Les trois élus sont Yvan Falzon, Dominique Marcueyz, Daniel Chardeau.

A noter, que sur préconisation de la C2C une demande de report de 3 mois pour la réalisation de l'agenda a été faite auprès de la préfecture, cette demande est validée.

Informations diverses

19 septembre : Journée nationale d'action de l'AMF «J'aime ma commune »

Rapport du SIVLO relatif au barrage sur la Bezonde

Le maire rappelle que l'AML propose des formations pour les élus, les documents sont en mairie.

État d'avancement de la reprise des concessions du cimetière, les procès verbaux concernent la reprise de 56 concessions, des extraits sont affichés au cimetière avec le plan des concessions concernées.

Fin de séance 22h30

Prochain conseil jeudi 15 octobre.